

Foire Aux Questions de la cotation

Séminaire organisé en Webinaire, le 9 mars 2021

Sommaire

Questions techniques sur les modules interfacés.....	1
Cahier des charges des interfaces pour la cotation.....	1
Aide à la décision	1
Calcul unitaire.....	1
Liste des critères.....	2

Questions techniques sur les modules interfacés

Cahier des charges des interfaces pour la cotation

Comment transmettre les cotations de l'ensemble du stock de demandes ?

L'API Cotation, met à disposition un service pour l'envoi de la cotation d'une demande. Ce service peut être utilisé autant de fois que nécessaire pour la transmission des cotations de plusieurs demandes.

Qu'est-ce qu'une demande à coter ?

La base de données du module cotation contient tous les champs de la demande qui permettent de calculer les critères de cotation. Les informations personnelles ne sont pas stockées dans la base de données.

Aide à la décision

Comment récupérer la cotation d'une demande qui n'aurait pas été cotée par le module de cotation de son EPCI ?

La cotation des demandes sera intégrée à la gestion partagée.

Quelle est la manière de synchroniser les mises à jour de la cotation au niveau national ?

La cotation des demandes sera intégrée à la gestion partagée.

Calcul unitaire

Quelle est la temporalité de mise à jour des cotations ?

La cotation doit être mise à jour à chaque création, validation, modification et renouvellement de la demande. La cotation doit être mise à jour dans la semaine si un critère dépendant de la date a été recalculé (ex : ancienneté, personne âgée).

Comment calculer la cotation si le SNE est en maintenance ?

La base de données du module de cotation contient tous les champs de la demande qui permettent de calculer les critères de cotation. La maintenance du SNE ne bloque pas le calcul de la cotation.

Quel affichage sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr si la cotation n'a pas été recalculée après une modification de la demande ?

Un message sera affiché sur le tableau de bord à la place de la valeur de la cotation pour la localisation concernée.

Quid de l'horodatage de mise à jour des cotations ?

La base de données du module cotation trace les mises à jour des cotations.

Liste des critères

Les EPC utilisant un outil interfacé doivent-ils respecter la liste des critères du module SNE ?

Les EPCI interfacés ne seront pas tenus de retenir les critères qui sont proposés dans le cadre du « module cotation » du SNE.

Ils devront s'assurer de la légalité des critères retenus en excluant les critères qui pourraient présenter un caractère discriminatoire et devront rendre leur système informatique compatible avec le renseignement automatisé du SNE afin que les demandeurs puissent tous évaluer leur situation à partir du site www.demande-logement-social.gouv.fr.